COMMISSION CIVILE.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE.

LÉGER-FÉLICITÉ SONTHONAX,

Commissaire-civil de la RÉPUBLIQUE, Délégué aux Isles françaises de l'Amérique sous le vent, pour y rétablir l'ordre et la tranquillité publique.

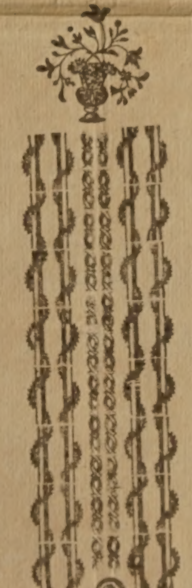
VU 1°. notre Ordonnance du trente-un octobre qui ordonne la saisie et le dépôt dans le magasin de la République, des meubles, effets, argenterie, argent monnoyé, & marchandises d'Europe embarqués à bord des bâtimens en rade de St-Marc.

2°. Le procès-verbal de saisie et dépôt de ces mêmes effets et marchandises dans le magasin de l'État, des 1, 2 & 3 de ce mois.

Avons ordonné ce qui suit :

Déclarons la main levée de la saisie faite par nos ordres, à la diligence du procureur de la commune & du commandant militaire sur tous les effets, hardes, argent monnoyé et argenterie embarqués sur les navires de la rade et appartenans aux citoyens de St-Marc.

Lesdits effets, argent monnoyé et argenterie, seront remis aux propriétairres par deux commissaires nommés à cet effet par la municipalité de St-Marc, & sur la simple signature desdits propriétaires, au bas du procès-verbal de remise. Si lés réclamans ne savent signer, il en sera fait mention au bas dudit procès-verbal.



A l'égard des marchandises européennes saisies avec les hardes et effets, elles resteront sous la main du préposé de l'administration qui demeure autorisé à les payer en traites sur le trésor national, & au prix d'estimation.

Ladite estimation sera faite par des experts, dont l'un sera nommé par le préposé de l'administration, & l'autre par la partie intéressée. En cas de dissentiment, le procureur de la commune nommera un troisième expert pour lever le partage.

La présente Ordonnance sera imprimée, publiée & affichée, & enregistrée à la commission intermédiaire & à la municipalité de St-Marc.

Requérons le gouverneur général, par intérim, de tenir la main à son exécution.

Fait à St-Marc le 4 novembre 1793, l'an 2 de la République française.

SONTHONAX.

Par le Commissaire civil.

GAULT, Secrétaire adjoint de la Commission.

De l'Imprimerie de François LAMOTHE.

